

**RAPPORT**  
**DES**  
**CONTRÔLEURS AUX COMPTES**

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale et aux statuts de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'UNION ARQUOISE, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'Association, arrêté au 31 décembre 2020. La vérification a porté sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, conformément aux statuts types de l'Association.

Nous nous sommes assurés de la concordance des soldes de comptes de banque et de chèques bancaires à cette même date avec les relevés de comptes arrêtés par le Crédit Agricole Nord de France.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une excellente tenue des classeurs de facturation.

Nous remercions Jocelyne CADET pour la tâche qu'elle a accomplie avec sérieux et bienveillance dans la tenue de la comptabilité de l'Association de pêche l'Union Arquoise.

Nous certifions les comptes tels qu'ils sont présentés et formulons les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association de pêche l'Union Arquoise pour l'année 2020.

Franck BUGNON



Joël PICQUENDART

